

Aujourd'hui, dans son exposé des motifs, monsieur le ministre des finances fait ressortir les avantages d'un emprunt à l'étranger. Il nous dit que les négociations se continuent; mais que la longueur de ces négociations est due à ce que la France, l'Angleterre, la Hollande, ont des notions peu exactes sur nos conditions politiques et économiques. Il ajoute que dans la confiance où il est de réaliser cet emprunt, il a besoin d'une autorisation du Parlement pour le contracter aux meilleures conditions possibles. Il demande, en outre, un emprunt volontaire, et se réserve de vous présenter au besoin une nouvelle loi portant un emprunt forcé dont, selon lui, le pays peut supporter le poids jusqu'à concurrence de 60 millions.

Or, messieurs, d'après les communications qui nous ont été faites dans les bureaux, je ne puis ni partager la confiance du Ministère, ni admettre ses assertions. Je suis convaincu que l'étranger connaît parfaitement nos conditions politiques et économiques. Quant aux premières, la part active que deux de ces puissances ont prise aux affaires de l'Italie ne permet pas d'élever le moindre doute à ce sujet. Quant aux dernières, le résumé que le *Moniteur* du 5 mars courant a publié du compte-rendu du directeur de notre dette publique, monsieur le comte Regis, prouve assez qu'en France surtout l'on a des notions très exactes sur notre position financière, et qu'on s'en occupe d'une manière toute spéciale.

Ce n'est donc pas, à mon avis, l'ignorance de notre condition actuelle qui écarte les prêteurs étrangers, mais bien l'état d'agitation qui travaille l'Italie centrale et la ligne politique que, contrairement aux désirs manifestés par toutes les grandes puissances, et plus particulièrement encore par les puissances médiatrices, le Cabinet actuel a cru devoir adopter. Mes amis politiques savoisiens et moi avons eu déjà l'occasion de vous manifester là-dessus notre opinion, que les faits postérieurs tendent encore à confirmer: je n'entrerai donc pas dans de nouveaux détails.

Me bornant à la question financière, qui nous est soumise dans ce moment, je vous observerai, messieurs, que les services militaires coûtaient, année moyenne, 54 millions, et qu'ils ont dépassé, en 1848, 92 millions, sans y comprendre les dépenses considérables faites et payées par le Gouvernement provisoire de Lombardie; que le budget de 1849 porte les mêmes services à plus de 104 millions; qu'il faudra y ajouter le subside mensuel à Venise; les crédits accordés pour la mobilisation et l'armement de la garde nationale; ceux demandés pour le décompte et l'habillement du soldat, la médaille militaire, les pensions et les subsides aux familles des contingents et à celles des militaires décédés, etc.; qu'ainsi la somme de 50 millions sera loin de suffire aux exigences, et qu'un crédit de 150 à 140 millions devient indispensable pour la campagne qui va s'ouvrir.

Nous ne pouvons nous dissimuler, messieurs, combien est grave un pareil état, et combien il doit nous donner de l'inquiétude, non-seulement sur notre position financière, mais encore par le contre-coup qu'il peut exercer sur nos institutions et sur nos libertés.

Le Ministère le reconnaît lui-même, puisque nous le voyons le jour de la présentation de cette loi, lui dont les membres s'étaient vivement opposés aux mesures exceptionnelles de sûreté publique proposées par le dernier Cabinet, venir nous demander une autre loi consacrant la violation du domicile, la violation de la liberté individuelle, la violation du droit de circulation, du droit d'hospitalité, du droit de réunion; la violation du droit d'imprimer ses opinions, de les publier, de les afficher, même de les prononcer quand elles touchent

à la politique (et peut-il y avoir maintenant une conversation dont la politique ne soit pas l'objet?), et venir nous déclarer, en même temps, que ces mesures lui sont indispensables pour administrer la chose publique.

A la vue de pareils faits qui sont la conséquence nécessaire du système adopté par ce même Ministère, à la vue de la retraite de plusieurs hommes très honorables qui d'abord avaient consenti à en faire partie, mais qui s'en sont séparés pour ne pas s'associer à sa politique, n'ai-je pas le droit de dire que le pouvoir est entré dans une voie des plus périlleuses, à laquelle il faut attribuer l'éloignement des capitalistes étrangers?

Monsieur le ministre des finances s'appuie, il est vrai, sur l'adhésion que la Chambre a donnée à cette politique, surtout dans le vote de l'adresse. Mais quand je vois que sur 76000 électeurs, 58000 seulement ont pris part aux élections; que 12000 à peine ont donné leurs voix à la majorité qui a voté en sa faveur, je reconnais que sous le régime défectueux de notre loi électorale, si ce vote est l'expression légale d'un pays de 5 millions d'habitants, il est permis de douter qu'il en soit l'expression véritable.

Membre de la minorité qui n'a pas cru devoir s'associer à cette politique, je tiens à ce que le pays connaisse toute la vérité, afin qu'il puisse lui-même apprécier les faits et les juger.

Pour faire face aux nécessités financières où il se trouve, le ministre des finances nous dit qu'il aurait pu émettre pour 80 millions de bons hypothécaires du trésor, et pour 25 à 30 millions d'obligations de l'Etat; mais que ces moyens de crédit, pour être acceptés par l'opinion publique, ne peuvent être employés que dans des temps entièrement calmes, qui les mettent à l'abri des oscillations causées par les agitations politiques. Je ne puis, messieurs, qu'applaudir à une semblable détermination.

Les provinces situées au-delà des monts ont le souvenir encore trop récent de la funeste émission des assignats de la république française, et de la fatale influence qu'ils exercèrent sur la fortune publique et celle des particuliers, pour en accepter de nouveaux aujourd'hui. Ne voyons-nous pas d'ailleurs maintenant les billets de la banque de Gènes se déprécier chaque jour, et perdre jusqu'à 6 pour cent, malgré le gage hypothécaire d'une valeur plus que double sur les propriétés du domaine et de l'ordre des Saints Maurice et Lazare?

Mais en approuvant cette réserve du ministre des finances, je dois repousser de toutes mes forces l'opinion par lui émise sur la possibilité et sur l'avantage même d'aliéner les autres sources de revenus qu'il indique, comme les canaux, les barrières et péages, les biens de l'économat et les chemins de fer. Je pense qu'il serait très dangereux d'entrer dans cette voie, parce que, non-seulement une mesure semblable anéantirait nos dernières ressources, mais elle compromettrait des services publics spéciaux, d'un intérêt majeur, qu'il y aurait le plus grand inconvénient à livrer à la spéculation particulière. Cette question a déjà été étudiée chez nous avec trop de soin, et décidée avec une trop grande maturité de réflexion pour qu'un Cabinet, quel qu'il soit, n'engageât immensément sa responsabilité s'il voulait y déroger.

Pour m'attacher à un seul point, celui des chemins de fer, le budget soumis au Parlement prouve que la dépense de la double ligne de Gènes à Turin et au lac Majeur arrivera à 121 millions; 40 millions seulement ayant été compris dans les exercices précédents, il reste à payer 81 millions. Il faudra y ajouter encore 100 à 120 millions pour continuer la